



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

motos

Question écrite n° 78260

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à propos du comportement de certains motards en matière de sécurité routière. En effet, principalement dans les grandes agglomérations où le trafic est plus dense, certains motards roulent en feignant d'ignorer les principes les plus élémentaires de sécurité ; ils remontent de façon inconsidérée des files de voitures à l'arrêt, slaloment entre les véhicules bloqués ou roulant à faible vitesse pour cause d'encombrement, risquant de provoquer des accidents d'une extrême gravité. Outre le fait qu'ils mettent leur propre vie en péril, ces motards mettent surtout la vie d'autrui en danger. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures spécifiques il entend mettre en oeuvre afin de réprimer ces comportements dangereux.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78260

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10480